

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		EXPERT FONCIER														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	93 603	101,36 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	1 256	1,36 %				
	4	Montant net des recettes										AD	92 347	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	1					
	6	Gains divers (5)										AF	1 167	1,26 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	93 516	101,27 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	374	0,40 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	657	0,71 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	24	0,03 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	375	0,41 %				
	13			Autres impôts								BS	285	0,31 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	4 782	5,18 %				
	15			Loyer et charges locatives								BF	1 633	1,77 %				
	16			Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)				BW			BG	47	0,05 %					
	17			Entretien et réparations				237		0,26 %								
	18			Personnel intérimaire														
	19			Petit outillage (11)				287		0,31 %								
	20			Chauffage, eau, gaz, électricité				148		0,16 %								
	21			Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)				1 951		2,11 %								
	22			Primes d'assurances				631		0,68 %								
	23			Frais de véhicules (12)				10 041		10,87 %								
				(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24			Autres frais de déplacements (voyages...)...				1 815		1,97 %								
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 949									
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	3 242		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26			Frais de réception, de représentation et de congrès				3 420		3,70 %									
27			Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone				1 720		1,86 %									
28			Frais d'actes et de contentieux				33		0,04 %									
29			Cotisations syndicales et professionnelles				BY	1 193		1,29 %								
30			Autres frais divers de gestion				1 037		1,12 %									
31			Frais financiers (14)								BN	180	0,19 %					
32			Pertes diverses (15)								BP	1						
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	48 065	52,05 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **EXPERT FONCIER**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	45 451	49,22 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	213	0,23 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	45 664	49,45 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	439	0,48 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK	64	0,07 %
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	810	3 569 3,86 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 083	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 072	4,41 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	41 592	45,04 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	16 001		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	1 227		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	131		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
	Modèle(s)	Type (1)								
				X				26 942		
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B